

Conférence internationale sur les Energies renouvelables et efficacité énergétique

**Instruments novateurs en matière de politique et de financement
pour les pays voisins au sud et à l'est de l'Union européenne**

Discours de Monsieur Abdelaziz RASSAA

Secrétaire d'Etat chargé de l'Energie renouvelable et des industries alimentaires, Tunisie

Berlin, 19 Avril 2007

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je remercie au nom de la délégation Tunisienne les organisateurs de nous avoir invité à cette Conférence Ministérielle sur les Energies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Je voudrais aussi féliciter les Autorités Allemandes pour avoir pris l'initiative de cette rencontre internationale, et pour avoir déployés tous les efforts pour sa réussite.

Je suis confiant que cette conférence nous permettra de définir des objectifs communs, de coordonner nos actions afin d'améliorer l'efficacité du système énergétique mondial en vue de le rendre conforme aux objectifs du développement durable.

C'est, donc, avec un grand plaisir que je suis parmi vous aujourd'hui, et suivant le vœu des organisateurs mon intervention portera sur **" l'expérience tunisienne et les acquis et perspectives de la maîtrise de l'énergie "**.

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La maîtrise de l'énergie en Tunisie est l'un des piliers du développement du secteur de l'énergie dont la stratégie s'articule autour des 4 axes suivants :

1. **l'approvisionnement** du pays de manière sûre, continue et au moindre coût moyennant un renforcement soutenu des infrastructures nécessaires

2. l'adoption d'un **modèle de développement économique** sobre en énergie et le renforcement des efforts visant la diversification des sources énergétiques et le développement des ressources nationales d'hydrocarbures
3. **le développement durable** en assurant l'équilibre entre les objectifs de protection de l'environnement, de compétitivité et de sécurité de l'approvisionnement
4. **l'utilisation rationnelle et la maîtrise de la consommation énergétique** dans tous les secteurs et notamment ceux de l'industrie et du transport.

C'est ainsi, qu'à travers les directives présidentielles, les lois, les décrets, les normes et réglementations, le Gouvernement a mis en place depuis 1985 une politique ambitieuse, qui a permis:

- d'instaurer un cadre institutionnel approprié et de créer l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie en tant que institution chargée de la promotion et de la coordination des programmes d'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables et de la substitution des énergies peu économiques.
- d'élaborer un cadre réglementaire, basé sur des mesures de promotion des pratiques et des techniques plus efficaces en énergie. La nouvelle loi sur la maîtrise de l'énergie publiée en août 2004 a confirmé la priorité nationale accordée à l'efficacité énergétique et a défini le cadre de son développement notamment les dispositions d'obligation et les conditions d'assujettissement des établissements à l'audit énergétique. Suite à cette loi de nouveaux programmes concernant la certification énergétique des appareils électroménagers, l'organisation de l'activité des

Etablissements de Services Energétiques et la cogénération ont été initiés,

- d'adopter des mesures incitatives d'ordre financier s'articulant autour de subventions aux audits énergétiques et aux investissements, d'une part, et de mesures fiscales, d'autre part. Un Fonds National de la Maîtrise de l'Energie a été créé en décembre 2005 visant l'appui des actions d'efficacité énergétique, de promotion des énergies renouvelables et de substitution au gaz naturel.

Plusieurs avantages sont octroyés par ce Fonds. Parmi ces avantages :

- Une prime de 50% du coût de l'audit énergétique et des projets de démonstration ;
- Une prime de 20% du coût de l'investissement des projets d'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie, du transport et du tertiaire, notamment des bancs de diagnostic des moteurs des véhicules, des capteurs solaire pour le chauffage de l'eau, du raccordement pour la substitution au gaz naturel dans le secteur industriel,
- Une prime de 100 Dollars par logement pour la substitution au gaz naturel dans le secteur résidentiel.

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Des résultats concrets ont été atteints grâce à cette politique. En effet, elle a permis le découplage net entre la croissance économique du pays et sa consommation énergétique globale. Durant la dernière décennie, l'intensité énergétique s'est améliorée en moyenne de 1% par an. En 2006, le taux de croissance de la consommation d'énergie n'a pas dépassé

2% alors que le Produit Intérieur Brut a connu une augmentation supérieure à 5%.

Cependant ces efforts doivent être consolidés par la mise en œuvre d'un programme d'actions à plus grande échelle en matière de maîtrise de l'énergie. A ce titre, le Gouvernement a retenu un scénario volontariste pour la maîtrise de l'évolution de la demande d'énergie.

Ce scénario devrait conduire à une réduction de 35% de sa consommation d'énergie primaire en 2030 par rapport au scénario tendanciel, correspondant à une économie cumulée de 100 Mtep à cette date. L'efficacité énergétique représente 80% de ce potentiel contre 20% pour les énergies renouvelables.

A plus court terme et pour les cinq prochaines années, le programme de maîtrise d'énergie devrait contribuer à la baisse moyenne de l'intensité énergétique primaire de 2% par an. Le plan d'action d'efficacité énergétique sur la période 2007-2011 s'articulera autour des principales actions suivantes :

- Intensification des audits et contrats programmes pour les entreprises éligibles et dans les principaux secteurs économiques (industrie, transport, tertiaire) ;
- Installation de plus de 500 000 m² de panneaux solaire pour le chauffage de l'eau ;
- Raccordement de plus de 500 000 nouveaux abonnés au gaz naturel dans le secteur résidentiel ;

- Installation d'une capacité de 110 MW de cogénération d'ici 2011 ;
- Développement de 120 MW d'énergie éolienne en plus des 55 MW actuellement en exploitation ;
- Mise en place de 220 stations de diagnostic automobile dans le cadre des actions ciblant le secteur du transport ;
- Développement de l'utilisation d'équipements et techniques plus efficaces dans le cadre de programme de certification des appareils électroménagers, d'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments et de plans directeurs de déplacements urbains.

Toutefois, ce développement rencontre plusieurs difficultés. Parmi les plus importantes, je peux citer :

- l'accroissement des besoins de financement des actions, conjugué à la baisse de leur rentabilité économique avec l'avancement de ce programme ;
- la taille du marché énergétique tunisien qui ne permettrait pas le développement de projets de production d'énergies renouvelables à grande échelle.

Pour surmonter ces difficultés, il y'a lieu de mettre en place des mesures d'accompagnement notamment des mécanismes de financement appropriés pour appuyer les grands projets d'efficacité énergétique et les infrastructures de transport électrique.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'Union Européenne, étant un marché important de l'énergie, est appelée à renforcer le dialogue avec tous les pays qu'ils soient producteurs ou exportateurs ou pays importants de transit de l'énergie.

La Tunisie a œuvré dans ce cadre avec une participation active à travers la coopération avec les pays de la région euro - méditerranéenne à sécuriser les échanges nécessaires dans le domaine du pétrole, du gaz et de l'électricité, en vue de renforcer la coopération et permettre l'optimisation de l'utilisation des ressources disponibles et des infrastructures en place.

Aussi, il y a lieu de promouvoir tous les projets destinés à renforcer les infrastructures dans la région euro - méditerranéenne, et nous sommes sûrs que dans le cadre de l'économie de marché la Tunisie continuera à jouir de tout l'intérêt de la part des investisseurs qui souhaitent lier les sources d'énergie avec les marchés européens sur des bases dictées par la rentabilité économique des projets et les intérêts communs de tous les pays de la région forts de nos acquis dans tous les domaines politiques économiques et sociaux qui font de notre pays un choix privilégiés pour attirer les investissements et les projets régionaux et multilatéraux.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Au niveau régional, il faut favoriser l'émergence d'un nouveau marché de l'énergie basé sur le développement des énergies renouvelables et l'interconnexion entre l'Europe et la rive sud de la méditerranée de façon à :

- Créer un véritable marché Euro-méditerranéen de l'énergie ;
- Garantir la sécurité d'approvisionnement de la région ;
- Assurer le développement des énergies renouvelables à travers le raccordement aux réseaux électriques notamment pour la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne.

La mise en œuvre de cette stratégie devrait s'appuyer sur la réalisation, en partenariat, de grands projets énergétiques d'intérêt commun au niveau régional, éléments déterminants pour assurer l'intégration, une croissance économique durable et le développement socio-économique des populations de la région.

L'interconnexion électrique Tunisie – Italie (160 Km) constitue indéniablement le projet qui renforcerait la sécurité énergétique de l'Europe et permettrait l'introduction de nouvelles sources énergétiques propres issues d'un pays de la rive sud.

Je vous remercie pour votre attention.